

SCPI France Investipierre

Bulletin semestriel d'information 19-S1 du 1er semestre 2019 Valable du 1er iuillet au 31 décembre 2019

CAPITAL STATUTAIRE AU 30/06/2019 NOMBRE DE PARTS

1 686 780 AU 30/06/2019

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30/06/2019

AU 31/12/2018

AU 30/06/2019 SOIT, PAR PART

¹ Valeur vénale des immeubles détenus directement et indirectement.

NOMBRE D'IMMEUBLES

AU 30/06/2019

VALEUR VÉNALE 1

+ 1 participation dans I'OPPCI PAPF1

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 30/06/2019

SURFACE TOTALE **DU PATRIMOINE** AU 30/06/2019

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE 2

(AU 30/06/2019)

² En % des valeurs vénales au 31/12/2018, corrigées des acquisitions et cessions 2019, participations incluses.



PARIS **RÉGION PARISIENNE AUTRES RÉGIONS**

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF²

(AU 30/06/2019)

BUREAUX LOCAUX **COMMERCIAUX** ENTREPÔTS / LOCAUX D'ACTIVITÉ

AUTRES



Assemblée générale

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2019 a pu valablement délibérer sur les résolutions à caractère ordinaire, avec un quorum de 37,45%. L'ensemble des résolutions à caractère ordinaire a été adopté.

L'assemblée générale extraordinaire, en seconde lecture, s'est réunie le 10 juillet 2019 et les résolutions relatives à la modification de la stratégie d'investissement, ainsi qu'à la modification des statuts consécutive à l'homologation du nouveau règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers par arrêté du 12 février 2019 ont été adoptées.

La nouvelle composition du conseil de surveillance est la suivante

- Président du conseil de surveillance : Patrick KONT7
- · Vice-président du conseil de surveillance : Marie-France VUILLIER
- Membres du conseil de surveillance :

Véronique AKOUN (nomination lors de l'assemblée générale du 20 juin 2019),

lean-Luc BRONSART François FERRUS,

Hubert MARTINIER,

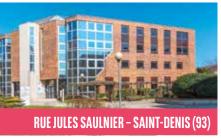
CARDIF Assurance Vie, représentée par Nathalie ROBIN

LZ OBSERVATOIRE, représentée par Christophe COUTURIER (renouvellement lors de l'assemblée générale du 20 juin 2019),

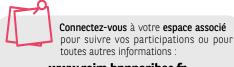
SCI ALLIANZ INVEST PIERRE, représentée par Jean-Pierre QUATRHOMME (nomination lors de l'assemblée générale du 20 juin 2019),

SCI AVIP SCPI Sélection, représentée par Pierre-Yves BOULVERT (renouvellement lors de l'assemblée générale du 20 juin 2019),

SACRA, représentée par Stève BAUMANN, SPIRICA, représentée par Daniel COLLIGNON.



Prise à bail de 660 m² de bureaux par Neoloc, spécialisé en location de matériel informatique, à partir du 1er avril 2019.



www.reim.bnpparibas.fr

PRINCIPAUX **INDICATEURS**

₩ PRÉVISION DE DISTRIBUTION TOF ASPIM DISTRIBUTION 2019 AU 30/06/2019 (1ER SEMESTRE) ENTRE 11,90 ET 12,90 €/PART 85,3 % VALEUR DE RÉALISATION VALEUR IFI DVM AU 31/12/2018 AU 31/12/2018 2018

L'ACTUALITÉ DE **LA SCPI**

La SCPI France Investipierre a remporté la deuxième place dans la catégorie bureaux, lors de la cérémonie des « Grands Prix de l'assurance vie et des SCPI », organisée par le média Mieux Vivre Votre Argent le 25 avril 2019.



■ Dispense de prélèvement

Prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu effectué sur les intérêts et les dividendes ou revenus assimilés avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi

- Pour les intérêts : un revenu fiscal de référence pour 2018 inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
- Pour les dividendes ou revenus assimilés : un revenu fiscal de référence pour 2018 inférieur à 50 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 75 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.

Ces prélèvements ne sont pas libératoires de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette règle s'applique aux intérêts de produits financiers et des revenus de valeurs mobilières de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

 $Un \ mod\`ele \ de \ dispense \ standard \ est \ disponible \ sur \ le \ site \ \underline{www.reim.bnpparibas.fr} \ onglet \ « \ documentation \ »$ ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 2).

Les associés concernés, pour 2020, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2019 à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients - 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

ACTUALITE **IMMOBILIÈRE**

'ACTIF DU SEMESTRE

Activité locative du semestre

pour un total des loyers annualisés de

LIBÉRATIONS

LOYERS FACTURÉS

■ Taux d'occupation financier



Locaux loués (TOF «Brut»): 93,2%

TOF «ASPIM» 85,3%

Locaux loués en franchises de loyers 7,9%

Locaux vacants en travaux

Locaux vacants: 6,8% ou sous promesse de vente 2,2% Locaux disponibles à la location 4,6 %

TOF «ASPIM» COMPARÉ AU S2 2018

-6,U POINTS

Rappel : au 2ème semestre 2018, le TOF «ASPIM» était de 91,3% et le TOF «BRUT» de 92,5%.

Situation locative

Au 1er semestre 2019, le taux d'occupation financier « ASPIM » (les locaux sous franchises de loyer sont considérés comme vacants) s'élève à 85,3%, en diminution par rapport au 2^{ème} semestre 2018 où il s'élevait à 91,3%. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation de la part des franchises de loyer (7,9% ce semestre contre 1,1% au semestre précédent) du fait principalement de l'actif situé quai Paul Sedaillan à Lyon (69). Pour rappel, le locataire de cet actif, CEGID, a bénéficié de mesures d'accompagnement dans le cadre du renouvellement de son bail pour une durée ferme de 9 ans.

Corrigé des mesures d'accompagnement (franchises, etc.), le taux d'occupation brut se maintient à un bon niveau à plus de 93%.

Acquisitions et cessions

Sept cessions ont été signées au cours du semestre pour un prix net vendeur total de 21 405 K€, soit un montant significativement supérieur à la valeur d'expertise au 31 décembre 2018 (13 600 K€). La différence correspond à la plus-value dégagée sur la cession de l'actif situé rue Descombes à Paris 17ème. Le départ du dernier locataire a permis une vente de l'immeuble vide à un futur utilisateur, qui constituait la meilleure stratégie de valorisation pour cet actif.

Les autres cessions concernent principalement des actifs de bureaux vacants et/ou situés dans des zones secondaires : 1 499 m² avenue Albert 1er à Dijon (21), 1 156 m² boulevard de la Paix à Saint-Germain-en-Laye (78), 928 m² rue du 8 mai 1945 à Nanterre (92), 1 829 m² rue des Compagnons à Caen (14), 664 m² à Rouen/ Petit-Quevilly (76) et enfin 1 528 m² d'entrepôts à Garges-les-Gonesse (95).

Il n'y a pas eu d'investissement direct par votre SCPI sur le semestre. En revanche, l'OPPCI PAPF1, dans lequel votre SCPI détient une participation, a réalisé deux acquisitions au cours de ce semestre.

³ Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

DATE DE PAIEMENT

ACOMPTE DU 2^{èME} TRIMESTRE 2019, PAR PART

- >> Dont revenus de produits financiers
- » Dont revenus de valeurs mobilières
- » Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d'acompte sur l'IR¹
- » Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles²

Rappel des distributions (en € / part)



Distribution 2018 : 12,00€ Prévision de Distribution 2019 : entre 11,90€ et 12,90€ 3

- ¹ Sauf cas de dispense justifié.
- ² Montants de la plus-value versée dans les conditions décidées à l'assemblée du 20 juin 2018.
- Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêvés par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

25/07/2019

0.54480€

0.09371€

0.06973€

3,10€

LE MARCHÉ **des parts**

Indicateurs du semestre



échangées 15 836



DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DU SEMESTRE AU 27/06/2019
292.00 €/PART



DERNIER PRIX D'ACHAT DU SEMESTRE AU 27/06/2019

320,62 €/PART

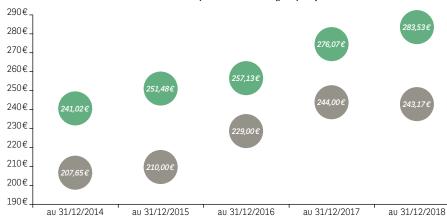


NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 30/06/2019

2 380 soit 0,14 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

Indicateurs historiques

Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



- Dernier prix d'exécution par part de l'année (prix net vendeur)
- Valeur de réalisation par part

Taux de rendement interne au 31/12/2018

TRI 5 ans	TRI 10 ans
6,94%	9,62%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire

distributeur ou la Société de Gestion

167, quai de la bataille de Stalingrad

92867 Issy-les-Moulineaux Cedex

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

1 - MANDAT D'ACHAT/VENTE ET Information sur l'État du Marché

NFORMATION SUR L'ETAT DU MARCHE
Disponibles auprès de votre
conseiller ou de la Société
de Gestion 01 55 65 20 01 et sur
le site www.reim.hnnnaribas.fr

3 - CENTRALISATION ET HORODATAGE

Par la Société de Gestion.

5 - CONFRONTATION

Confrontation des ordres d'achat
et de vente et fixation du prix
d'exécution permettant l'échange
du plus grand nombre de parts.

7-TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ Inscription sur le registre des associés.

4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION et du nombre de parts échangées sur le site www.reim.hnpparibas fr

sur le site **www.reim.bnpparibas.fr** ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation.

8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRE

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

Fixation du prix d'exécution

Fréquence : le jeudi à 12h Les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, soit le mercredi avant midi.

Règles de jouissance

L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr), appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France) ou s'adresser à leur conseiller.

France Investipierre, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de L'AMF à la note d'information : SCPI n° 12-24 du 26 octobre 2012 mise à jour en août 2015.

BNP PARIBAS REIM FRANCE - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1^{er} juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone: 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Site web: www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie: reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas

BNP PARIBAS REAL ESTATE

L'immobilier d'un monde qui change

France Investipierre

Chers Associés,

Le Règlement général de l'AMF a été modifié le 12 février 2019, et l'instruction relative aux SCPI publiée le 13 mars 2019.

Cette nouvelle réglementation a notamment allégé les exigences en matière de communication réglementaire aux associés.

Elle prévoit ainsi :

- une évolution de la périodicité du bulletin d'information, qui passe de trimestrielle à semestrielle;
- une diffusion du bulletin d'information aux associés au format digital et non plus au format papier.

Soucieuse de préserver la qualité et la régularité de l'information qui vous est transmise, votre société de gestion BNP Paribas REIM France a décidé de *maintenir une information trimestrielle* en complétant les bulletins d'information semestriels obligatoires des 1^{er} et 2^{ème} semestres par des notes d'information trimestrielles allégées, arrêtées à fin mars et à fin septembre de chaque année.

Dans le cadre de la poursuite de son programme de digitalisation et conformément à ses engagements en faveur d'un développement durable, votre société de gestion diffusera, à compter du 3ème trimestre 2019, les documents d'informations périodiques, en version digitale, sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr. Néanmoins, conformément aux dispositions réglementaires, un exemplaire du bulletin d'information au format papier sera envoyé à tout associé en faisant la demande expresse auprès de la société de gestion.

Nous profitons de cette information, pour vous inviter, si ce n'est déjà fait, à nous transmettre votre adresse e-mail, ce qui favorisera nos échanges et vous permettra de vous connecter à votre Espace Associé personnel SCPI.

Nous vous souhaitons un très bel été.

juillet 2019